

PRIVILEGE

Par faveur spéciale, le 5 février 1883, des lettres d'association à la Congrégation Cistercisme de la Trappe de Notre Dame du Lac des Deux Montagnes ont été accordées à notre Congrégation à la demande du Révérend M. Vacher, P.S.S., alors directeur.

Ces lettres comportent de la part des frères de la Trappe l'engagement suivant : " nonobstant le sentiment que nous " avons de notre propre indignité, nous vous promettons " que pendant le cours de notre vie, vous aurez part à toutes " nos actions de piété, de religion et de pénitence, même " aux saints sacrifices de nos autels, aux communions de nos " frères, et généralement à tout ce qui se fait et se fera à " l'avenir en ce monastère par le mouvement de l'esprit de " Dieu ; et qu'enfin, lorsque nous recevons la nouvelle de " votre mort, nous aurons soin de demander au Seigneur " qu'il vous donne une rémission pleine et entière de vos " péchés, et qu'il vous mette en possession du repos de ses " saints."

Elles expriment en outre l'espoir que l'engagement sera réciproque, c'est-à-dire qu'elles sollicitent la participation des frères de la Trappe au mérite des bonnes œuvres des congréganistes de Marie Immaculée, et un souvenir pour eux dans leurs prières.

A cette fin, les associés sont invités à réciter tous les jours sept Pater, sept Ave et sept Gloria Patri.